

À propos de l'assassinat de Samuel Paty

Violence, islam et religions

Sauf à l'extrême droite, il y a une gêne certaine à qualifier d'un terme ethnique ou religieux des crimes ou des attitudes abominables. Parler de terrorisme juif à propos du massacre perpétré par Baruch Goldstein à Hébron en 1994 reviendrait à insinuer que tous les juifs sont des Goldstein en puissance. Qualifier de chrétiens, maronites ou libanais les massacres de Sabra et Chatila de 1982 impliquerait que tous les chrétiens et tous les Libanais sont potentiellement des assassins. Les responsables politiques français se trouvent confrontés à ce problème quand il s'agit de nommer les attentats commis par des musulmans ou descendants de musulmans, français ou immigrés de date récente : nous savons bien qu'à chaque attentat la très grande majorité des musulmans de France déplore d'être considérée comme complice des terroristes. Et puis, il ne faut pas choquer la très démocratique et pacifique Arabie saoudite et le Qatar, meilleurs clients de nos industries d'armement en même temps que mécènes de l'islam français (et pour le Qatar, du football).

La solution la plus simple et la moins efficace a été d'esquiver le problème en changeant les mots et parfois en changeant le sens des mots. On ne parle plus de musulmans, ce qui viserait des personnes, mais d'islam, puis d'islamisme, néologisme qui permet d'éviter les expressions « islam fondamentaliste » ou « extrémiste » et de dédouaner l'islam en tant que tel, présenté par ses défenseurs comme une religion d'amour et de paix (allez dire cela aux Afghans et aux Irakiens !). Pour ne pas clairement nommer la frange de musulmans extrémistes, repliés sur eux-mêmes et éventuellement violents, on utilisait l'expression « lutte contre le communautarisme » sans que les amicales d'Auvergnats, les descendants d'Arméniens ou les juifs orthodoxes s'en sentent visés. De même les musulmans les plus croyants sont les seuls auxquels s'adresse le reproche de ne pas respecter la laïcité. Oubliées l'Alsace-Moselle et La Réunion où la loi de 1905 ne s'applique pas.

Communautarisme ne convenant manifestement pas, on parle maintenant d'un projet de loi contre les séparatismes, qui n'inquiète aucunement les indépendantistes corses, bretons ou néo-calédoniens. Le discours du Président de la République, le 2 octobre dernier, montre bien que ces séparatismes en sont un seul : « Ce à quoi nous devons nous attaquer, c'est le séparatisme islamiste [1] ». L'attentat au hachoir du 25 septembre (à proximité des anciens locaux de Charlie Hebdo) et celui au couteau de boucher du 16 octobre dernier (assassinat et décapitation de Samuel Paty) montrent bien que le danger n'est pas un pseudo-séparatisme, mais la volonté d'imposer les prescriptions de l'islam radical à l'ensemble du pays, toutes religions et croyances confondues. Ce faisant, ils ont malheureusement aussi accentué dans une partie de l'opinion la stigmatisation de l'ensemble de ceux que l'on appelle musulmans sans distinguer les croyants des non-croyants (il y en a beaucoup, comme chez ceux qui se disent pour des raisons familiales juifs ou catholiques), les pacifiques des fanatiques. Cette stigmatisation est aussi un puissant ferment de séparatisme. On doit se féliciter qu'à part quelques politiciens d'extrême-droite, les responsables musulmans et non-musulmans ne soient pas tombés dans le piège. Mais la population ? En tout cas le clivage est là, et bien visible à travers les images des manifestations organisées après la décapitation de Samuel Paty : d'un côté des manifestations officielles ou spontanées défendant le droit à l'éducation, à la liberté d'expression poussée jusqu'au blasphème, de l'autre une poignée de dignitaires religieux condamnant l'assassinat et le proclamant contraire au « vrai » islam. Lieux différents, dates différentes, participants et publics différents, discours différents [2].

Il n'est pas sûr que la future loi sur le(s) séparatisme(s) reprenne toutes les annonces faites par le Président de la République dans son discours du 2 octobre : certaines se heurtent à des obstacles juridiques et même constitutionnels. On ne voit pas très bien comment un même projet de loi pourrait comporter des mesures tenant à l'obligation scolaire, à l'organisation des cultes, à la loi de 1901 sur les associations et à l'égalité

hommes-femmes. Certaines mesures sont évoquées depuis des années et jamais appliquées car juridiquement ou factuellement difficilement applicables. Ainsi de l'expulsion des étrangers radicalisés, qu'aucun pays ne veut accueillir, ou de la fermeture des mosquées où ont été tenus des prêches extrémistes qui, au pays de la loi de 1905 et de la liberté d'expression, ne peut qu'être l'exception. Quant à l'aide à la formation d'un « islam des Lumières » (sic), c'est un vœu pieux qui méconnaît totalement la nature des religions. Entre une croyance à une vérité révélée (le mystère de la foi, disent les chrétiens) et un libre examen, l'incompatibilité est totale. Toutes les religions évoluent avec le temps, abandonnent certains de leurs dogmes et de leurs rituels, mais le processus est très lent^[3] et n'a rien de spontané : il se fait sous la pression du progrès scientifique et de l'évolution de la société. Si l'Église catholique a fini par ne plus enseigner que le soleil tourne autour de la terre, si la plupart des musulmans se contentent désormais de regarder un calendrier pour connaître la date du début du ramadan, le grand imam de la Mecque attend d'avoir personnellement vu le croissant de lune pour la proclamer. Il a fallu au moins trois siècles pour arracher ses griffes à l'Église catholique, mais cela est vrai en France seulement (voyez la Pologne, voyez les Philippines), et un retour en arrière est toujours possible (voyez son attitude sous Pétain).

Ceci dit, le discours du 2 octobre marque un net progrès. Il met fin, au moins pour l'instant, aux atermoiements et tentatives de réécriture de la loi de 1905 auxquels nous avons assisté ces dernières années. La laïcité y est clairement définie comme celle de la loi de 1905 et des mesures sont annoncées pour faire respecter l'esprit et la lettre de celle-ci. Mais ces mesures n'auraient pas empêché les attentats de ces dernières années, faits par des descendants d'immigrés nés en France et, pour les deux derniers, d'immigrés de fraîche date appartenant à des groupes sociaux ou familiaux très radicalisés et coutumiers d'une violence extrême. L'environnement familial, ethnique et national, y a joué un bien plus grand rôle que les prêches dans les mosquées.

Le problème, plus que la religion, c'est l'exaltation de la violence. Elle est partout dans notre société, dans les films, les jeux vidéo, les publicités télévisées, les guerres de gangs, les attentats contre les policiers, les guerres qui se multiplient et les images que l'on nous en montre. Elle nourrit le sentiment d'insécurité des Français qui, paraît-il, sera la clé des prochaines élections présidentielles. La violence islamique et le terrorisme en sont un des aspects, le plus spectaculaire et le moins compréhensible pour qui ne vit pas dans cet univers.

Les apologistes du vivre-ensemble et de l'œcuménisme nous répètent que la religion, les religions, sont le remède à cette violence. Ils ont des arguments pour cela et de toute façon, cela vaut mieux que l'anathème ou l'excommunication des siècles passés. Les chrétiens peuvent se prévaloir du « Aimez-vous les uns les autres » de l'Évangile (oubliée la nuit de la Saint-Barthélemy !), de Saint François d'Assise, des religieuses travaillant dans les hôpitaux, et de l'organisation de la « trêve de Dieu » (entre seigneurs chrétiens seulement). De même on trouve beaucoup d'appels à la paix et à la fraternité humaine dans le Coran. L'histoire de l'islam est riche en saints (concept refusé par les fondamentalistes) pacifiques, mais ce pacifisme est au seul usage des musulmans. Les Kafirs (idolâtres) sont voués à l'esclavage ou à la destruction. L'Inde hindoue se prétend initiatrice de la non-violence (ahimsa), mais ses textes religieux les plus prestigieux, la Bhagavad-Gita en particulier, légitiment la violence. Le bouddhisme ancien et le jainisme sont authentiquement non-violents, mais leurs fidèles ont très souvent oublié la leçon : les récents massacres d'hindous par les bouddhistes de Ceylan (et réciproquement), de Rohingyas par les bouddhistes birmans ont eu beaucoup de précédents dans le passé.

C'est la violence qui a favorisé la première implantation du judaïsme en Israël et l'expansion mondiale des religions monothéistes. Les conversions, forcées ou non, suivaient les conquêtes. Les armées chrétiennes combattaient sous l'ombre de la croix, les armées musulmanes brandissaient le drapeau vert de l'islam. La justification religieuse et l'approbation donnée par les Églises à des entreprises dont la motivation première, le plus souvent, était loin d'être religieuse, sanctifiait ces entreprises. Elles donnaient aux combattants la certitude d'être les instruments de la volonté divine. Avec la langue, les religions ont été un facteur décisif dans l'éclosion des nationalismes balkaniques et proche-orientaux depuis le début du 19^{ème} siècle. Ce n'est pas terminé. On en voit toujours les effets dans l'ex-Yougoslavie, au Liban, en Israël et maintenant en Turquie. Quant aux guerres intra-religieuses (catholiques-protestants, sunnites-chiites etc.), ce sont les pires.

Le rappel de ces faits est nécessaire pour démontrer que la condamnation du terrorisme islamique ne vise pas le seul islam et encore moins l'ensemble des musulmans ou dits tels. Toutes les religions sont concernées. Ce qu'il faut contester, ce n'est pas tant les dogmes fondamentaux (Dieu est unique et Mohammed est son Prophète, Jésus est le fils de Dieu, etc.), articles de foi insensibles au raisonnement, mais leurs

conséquences, que les croyants appellent des dérives quand ils n'y voient pas des injonctions divines : déni de la possibilité de l'athéisme ou du doute et de leur moralité, refus du libre examen des vérités révélées, statut dégradé et dégradant de la femme, acceptation inconditionnelle de l'enseignement donné par des dignitaires religieux ou des gurus, autrement dit le fait de placer au-dessus des lois humaines des manières de vivre et de pensée attribuées à un dieu. C'était déjà la démarche des philosophes des Lumières. La déislamisation, comme plus tôt la déchristianisation, en découlera peu à peu.

Depuis Étienne Dolet (et même bien avant) nous savons que ce travail de persuasion est une tâche difficile et dangereuse. Beaucoup y ont laissé leur vie, souvent sous la torture ou sur le bûcher. Mais il n'y a pas d'autre voie pour extirper la violence fanatique. Dans la France d'aujourd'hui la tâche est triplement difficile. D'abord parce qu'une part importante de nos concitoyens est composée d'immigrés récents, souvent très désireux de s'intégrer, mais héritiers d'un passé de soumission totale à des commandements présentés comme divins, même lorsqu'il s'agit de coutumes héritées d'un lourd passé : interdits alimentaires et circoncision, qui ne devraient gêner personne ; excision et infibulation que même les dignitaires religieux ne défendent plus, mais qui se pratiquent toujours au nom de la tradition ; etc. Il faut des siècles, et beaucoup d'instruction, pour se libérer de ces chaînes.

La deuxième difficulté est que cet enseignement doit se donner à l'école, devant des adolescents. Or c'est l'âge où on est le plus exalté et le plus absolu, celui aussi où l'on s'oppose à toute autorité qu'on n'a pas choisie. C'est aussi un âge où il est très difficile, même quand on est francophone de naissance, de comprendre des notions abstraites qui exigent une bonne culture historique : liberté de conscience, libre examen, esprit critique, tolérance, entre autres.

La troisième difficulté est que pour enseigner que la loi présentée comme divine doit céder devant les lois humaines, il faudrait que les lois humaines soient toujours justes. Nous savons que ce n'est pas le cas. C'est l'histoire, là encore, qui donne la clé, et les notions de changement et de progrès bien que ce que nous qualifions de progrès puisse toujours être discuté et remis en cause. Notre époque a été riche en régressions. Mais un élève de 14 ans maîtrisant plus ou moins le français est-il capable de se demander, en cours de français ou d'histoire, si Antigone avait raison de se rebeller contre les ordres de Créon ; si Polyeucte, très lointain prédécesseur du terroriste pakistanais au hachoir, peut encore être présenté comme un héros positif ; pourquoi les résistants à l'occupation allemande et les résistants algériens à la colonisation française ne reçoivent pas les mêmes éloges des mêmes gens, etc. ? Se demander en classe si Robespierre était un grand homme, c'est déjà un bon apprentissage de l'esprit critique et du libre examen. Pas besoin de s'attaquer au Prophète pour cela.

L'histoire des sciences aussi doit être mise à contribution. Expliquer ce qu'a été la révolution copernicienne en rappelant que le livre volontairement posthume de Copernic, qui était évêque, fut mis à l'index ; expliquer comment on en est venu à douter de l'âge du monde et à peu à peu élaborer la théorie de l'évolution, en ne cachant pas que celle-ci est toujours contestée par certains religieux ; montrer pourquoi les épidémies ne peuvent plus être qualifiées de châtiment divin, c'est aussi faire réfléchir.

Tout ceci est difficile, dangereux et les résultats seront désespérément lents à venir. On peut craindre que des enseignants mal payés, honorés par l'État seulement quand ils sont assassinés, des philosophes, des journalistes, des hommes politiques aussi hésitent parfois à le faire. Mais céder au découragement, c'est renoncer à tout jamais à maîtriser les fous de Dieu. Alors reprenons le leitmotiv de Voltaire, Écrasons l'Infâme^[4], toutes religions confondues.

Gérard Fussman

Strasbourg, le 26 octobre 2020

^[1]Le site de l'Élysée titre le 2 octobre 2020 : « La République en actes : discours du Président de la République sur le thème de la lutte contre les séparatismes » (<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/10/02/la-republique-en-actes-discours-du-president-de-la-republique-sur-le-theme-de-la-lutte-contre-les-separatismes>). Le fait qu'une loi doive s'appliquer à tous les citoyens a sans doute imposé le pluriel. Mais les seuls visés, pour l'instant, sont les musulmans fondamentalistes.

^[2] Pour être juste, on ne voit pas comment un imam ou un fidèle pourrait défendre les caricatures de Mahomet considérées par eux comme une injure à l'Envoyé de Dieu. De même aucun évêque ne reconnaîtrait à quiconque le droit de piétiner un crucifix. La liberté d'expression est le fondement même de la démocratie. La caricature, qui est un message d'une extrême concision, intentionnellement ou non blesse le caricaturé, dans sa

personne, sa famille ou sa croyance, qu'elle vise un professeur, un homme politique, ou le pape. Les gens intelligents font semblant d'en rire. Les assassins musulmans ne savent pas rire.

[3] La réhabilitation de Galilée sur rapport de l'[Académie pontificale des sciences](#) date du 31 octobre 1992 seulement. Elle ne fut même pas officiellement prononcée, le tribunal qui l'avait condamné (l'Inquisition) ayant été supprimé au Vatican en 1908.

[4] Note de la rédaction : « Infâme », le mot est utilisé pour la première fois par Frédéric II, dans une lettre à Voltaire. Ce nom de code désigne l'intolérance et le fanatisme de l'Église catholique. Voltaire l'adopte plus généralement contre les ennemis de la philosophie et des Lumières. Intolérance et fanatisme sont les deux sources de l'Infâme qui censure et persécute. D'où ce mot d'ordre voltairien : « Écrasez l'Infâme », ce qui le conduira à signer « Écrelinf ». (Jean-Philippe Catonné, « Fanatique : qui es-tu ? », Les Cahiers Rationalistes, n°666-667, mai-août 2020, p. 33).